

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2025_06_08

Sur convocation en date du 28 mai 2025, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 03 juin 2025 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
CORDIER Michel	DELARUE André
DUCLOS Laurent	PARRY Georges
MARTIN Hubert	PERROT Marie-Andrée
PIVET Catherine	WEYL Aline
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Émilie MONNET donne procuration à Madame Aline WEYL

Secrétaire de séance : Madame Marie-André PERROT

Mise en ligne le :

Subventions aux associations et organismes sociaux – Année 2025

Les associations et organismes sociaux concernées par ces subventions annuelles doivent œuvrer sur Péronnas et relever du domaine social et médico-social, plus précisément du maintien à domicile, de la santé, des seniors et/ou du social. Elles sont amenées à solliciter, chaque année, une aide financière auprès du C. C. A. S. de la commune.

Dans ce cadre, les associations et organismes sociaux ont complété et retourné, le cas échéant, un dossier faisant valoir leurs missions, le nombre de leurs adhérents demeurant sur Péronnas, le nombre des personnes aidées sur la commune, ainsi que les événements publics qu'elles ont organisés sur Péronnas.

Au vu des retours et données fournis par ces associations, les membres de la commission permanente ont élaboré un tableau de calcul permettant ainsi de déterminer objectivement le montant des aides à verser à chacune des associations. Il est proposé au Conseil d'administration d'attribuer les subventions pour l'exercice 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025
Maintien à domicile / EHPAD	
Mutualité française « les Ancolies »	510.00 €
MARPA « les Charmilles »	850.00 €
Ain domicile services	550.00 €
Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain (ADAPA)	78.00 €
TOTAL	1 988.00 €
Santé Prévention Handicap	
Comité 01 France Parkinson	515.00 €
France Alzheimer de l'Ain	331.00 €
France rein 01	750.00 €
Nos enfants soleil	753.00 €
F.N.A.T.H	316.00 €
Ligue contre le cancer Comité de l'Ain	100.00 €
Amical des donneurs de sang	1 570.00 €

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2025_06_08

France ADOT 01	369.00 €
Association des paralysés de France (APF)	126.00 €
ADAPEI section sport (ULSA)	372.00 €
TOTAL	5 202.00 €
Séniors	
Club des Aînés de Péronnas « les Amis de la Rotonde »	1610.00 €
TOTAL	1610.00 €

Lien Social Accompagnement	
Centre social l'Agora	1 540.00 €
Union locale de la confédération syndicale des familles	260.00 €
Association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Ain (ADPEP01)	10.00 €
Croix rouge unité locale	79.00 €
Les restaurants du cœur	241.00 €
TOTAL	2 130.00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2025	
	10 930.00€

A l'unanimité (14 voix pour l'ensemble des subventions à l'exception,

- Clubs des Aînés 5 administrateurs ne participent pas au vote, Monsieur Christian VOUILIER, Madame Sylvie SUPIE, Madame Cathy PIVET, Madame Aline WEYL, Monsieur Hubert Martin,
- Donneurs de sang 1 administrateur ne participe pas au vote, Monsieur Christian VOUILIER,
- France Reins 1 administrateur ne participe pas au vote, Monsieur Georges PARRY).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Oui l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Vu le bien-fondé de sa demande,

AUTORISE Madame la Présidente à verser les subventions aux associations et organismes sociaux ci-dessus pour un montant total de **10 930.00 €**,

DIT que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

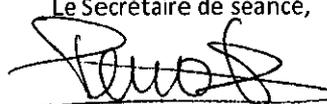
PÉRONNAS, LE 04 juin 2025

La Présidente du CCAS,



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,



Marie-Andrée PERROT